



APPEL À CONTRIBUTIONS

Atelier «Économie et Durabilité»

Méthodes de valorisation des bénéfices
et des dommages environnementaux :
Enjeux et applications pour l'analyse
concurrentielle

L'Autorité de la concurrence a le plaisir de lancer un appel à contributions pour l'atelier «Économie et Durabilité», qui se tiendra fin septembre 2026 à Paris et réunira chercheurs et praticiens spécialisés en économie de l'environnement, économie industrielle et droit de la concurrence.

Types de contributions attendues

L'atelier accueille : des articles académiques (théoriques ou empiriques), des travaux en cours, des notes méthodologiques, des études de cas appliquées, y compris issues de collaborations avec des institutions publiques.

Une attention particulière sera accordée aux contributions analysant la capacité des méthodes proposées à répondre aux exigences de l'application du droit de la concurrence, qu'il s'agisse de leur caractère opérationnel, de leur aptitude à s'inscrire dans le cadre méthodologique de l'analyse concurrentielle, ou encore de leur robustesse probatoire.

Modalités de soumission

Les auteurs sont invités à soumettre un résumé (2 à 3 pages) ou un article complet précisant clairement la problématique, la méthodologie, les résultats principaux et les implications pour l'analyse économique ou concurrentielle.

Les contributions peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Les présentations se feront en français ou en anglais.

Publication

Avec l'accord des auteurs, les travaux sélectionnés pourront faire l'objet d'une publication sous forme d'article dans les actes de colloques issus de l'atelier, sans exclusivité, sur le site de l'Autorité de la concurrence.

Calendrier (indicatif)

Date limite de soumission : 5 juillet 2026

Notification aux auteurs : 31 juillet 2026

Date de l'atelier : fin septembre 2026

Organisation et contact

L'atelier est organisé par l'Autorité de la concurrence, avec la participation de chercheurs et de praticiens spécialisés en économie de l'environnement, économie industrielle et droit de la concurrence.

Pour toute question : sustainability.workshop@autoritedelaconcurrence.fr

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La prise en compte des enjeux environnementaux occupe une place croissante dans l'analyse économique des politiques publiques, des décisions d'investissement et des stratégies d'entreprise. Pour les autorités de concurrence, ces enjeux émergent tant en droit des pratiques anticoncurrentielles qu'en droit des concentrations (comme le montre la réforme en cours des lignes directrices de la Commission européenne). Dans certaines circonstances, l'appréhension de ces enjeux soulève des questions méthodologiques (e.g. estimation des bénéfices et des dommages environnementaux en l'absence de valeur tutélaire ou objective, horizon temporel et périmètre retenu concernant ces bénéfices et ces dommages, prise en compte de l'incertitude) qui invitent les autorités de concurrence à réfléchir à la meilleure manière de les intégrer dans leurs analyses. En particulier, se pose la question des outils permettant d'apprécier de manière rigoureuse les bénéfices et les dommages environnementaux.

Les méthodes de valorisation des gains d'efficacité environnementaux — qu'il s'agisse de méthodes usuelles en économie (e.g. préférences déclarées, prix de marché) ou de cadres méthodologiques plus hétérodoxes (e.g. valorisation par les services écosystémiques) — offrent un cadre analytique riche, dont l'articulation avec les outils traditionnels du droit et de l'économie de la concurrence mérite un examen approfondi.

Au-delà des difficultés théoriques de valorisation, la prise en compte des bénéfices et des dommages environnementaux soulève des questions opérationnelles propres au droit de la concurrence, telles que : (i) la valeur probante des méthodes d'estimation utilisées ; (ii) le traitement de l'incertitude de la réalisation des gains ; (iii) la détermination de l'horizon temporel pertinent et des modalités d'actualisation ; ou, encore, (iv) la prise en compte des possibles effets redistributifs entre consommateurs affectés

Dans ce contexte, l'Autorité de la concurrence organise un atelier académique visant à faire dialoguer chercheurs, praticiens et institutions autour des méthodes de valorisation des bénéfices et des dommages environnementaux, avec un accent particulier sur leur applicabilité à l'analyse concurrentielle.

Thématiques de l'atelier

Les contributions pourront porter, sans s'y limiter, sur les thématiques suivantes :

1. Méthodes de valorisation environnementale

- Valorisation monétaire des externalités environnementales (dommages, coûts évités, bénéfices environnementaux).
- Méthodes fondées sur les prix de marché, les préférences révélées et déclarées (disposition à payer, expériences de choix, transfert de bénéfices).
- Prise en compte de la rareté écologique, de l'incertitude et des effets dynamiques dans la valorisation.
- Validation externe et/ou robustesse de ces méthodes.

2. Cadres analytiques et outils d'aide à la décision

- Valorisation des services écosystémiques et cadres conceptuels associés (e.g. Nature's Contributions to People).
- Analyse coûts-bénéfices (ACB) intégrant les impacts environnementaux.
- Analyse du cycle de vie (ACV) et ACV monétarisée.
- Analyse coût-efficacité et arbitrage entre objectifs environnementaux et économiques.
- Méthodes multicritères et articulation avec des indicateurs non monétaires.

3. Applications à l'analyse concurrentielle : retours d'expérience et études de cas

- Intégration des bénéfices et des dommages environnementaux dans l'évaluation des pratiques anticoncurrentielles et des orientations informelles.
- Evaluation des gains d'efficience de nature environnementale dans le contrôle des concentrations.

